

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 2 décembre 2002, à 20:00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Serge Jacques, Steve Plante, Sylvain Vachon, Pierre Tardif et Jacques Bolduc, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

207-2002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

208-2002

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2002 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

209-2002

PROJET PILOTE DE DÉCENTRALISATION

ATTENDU la lettre reçue du C.R.C.D. au sujet du rendez-vous national des régions, tenu le 12, 13 et 14 novembre dernier.

ATTENDU que la région Chaudière-Appalaches a été choisie comme lieu de réalisation d'un projet pilote ayant pour objet la mise en place d'un modèle québécois de régionalisation.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor est d'accord pour la réalisation d'un projet pilote ayant pour objet la mise en place d'un modèle québécois de régionalisation

dans Chaudière-Appalaches mais le gouvernement devra donner une aide financière pour réaliser ce projet.

ADOPTÉ

210-2002

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMITÉ D'ENTRAIDE

ATTENDU la demande d'aide financière par le Comité d'entraide de Saint-Victor, pour des familles en difficultés.

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 200,00 \$ au financement demandé par le Comité d'entraide pour les familles en difficultés.

ADOPTÉ

211-2002

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRAIDE

ATTENDU la demande d'aide financière de Centraide.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 50,00 \$ en guise de participation financière pour Centraide.

ADOPTÉ

212-2002

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DINER NOËL ECOLE LE TREMLIN

ATTENDU la demande d'aide financière par l'O.P.P. (parents bénévoles) pour organiser une fête de Noël, le 20 décembre 2002 à l'école le Tremplin.

Proposé par Monsieur Serge Jacques,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 75,00 \$ en guise de

participation financière pour organiser une fête de Noël pour les enfants de l'école le Tremplin.

ADOPTÉ

213-2002

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB MOTONEIGE DE BEAUCE

ATTENDU la demande d'aide financière du Club Motoneige Beauce-Centre Inc. pour avoir une commandite de 1 000,00 \$.

Monsieur Jacques Bolduc propose et Monsieur Richard Bélanger seconde pour que la Municipalité de Saint-Victor donne 1 000,00 \$ de commandite. Cependant, après avoir demandé à tous les conseillers, trois conseillers sont d'accord pour donner 1 000,00 \$ et 3 autres sont en désaccord. Donc, Monsieur le Maire, Jean-Paul Bernard, doit prendre position et refuse de donner 1 000,00 \$. Par contre, Monsieur le Maire demande s'il y a une autre proposition.

Après discussion il est,

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,
Et appuyé par Monsieur Pierre Tardif,

Il est proposé de faire un don au montant de 250,00 \$ au Club motoneige de Beauce. Par contre, Messieurs Jacques Bolduc et Richard Bélanger sont en désaccord ainsi que Monsieur Sylvain Vachon, donc, il y a égalité: trois pour et trois contre. Monsieur le Maire, Jean-Paul Bernard, doit alors prendre position et accepte de donner 250,00 \$ au Club motoneige Beauce-Centre Inc.

ADOPTÉ

214-2002

**TRANSMISSION À LA MRC ROBERT-CLICHE DES COPIES D'ACTES
RELATIFS AUX MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

ATTENDU QUE selon l'article 10 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, la Direction générale du Registre foncier du ministère des Ressources naturelles doit transmettre à la municipalité les avis de mutations.

ATTENDU QUE pour des raisons d'efficacité, de gestion et contrôle, il serait préférable que les copies d'actes soient transmises à la MRC Robert-Cliche qui, dans le plus bref délai, les expédiera à la Municipalité **soit exactement comme la façon actuelle** et ce, dans le choix de la municipalité en format papier ou numérique.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander à la Direction générale du Registre foncier du ministère des Ressources naturelles de transmettre à la MRC Robert-Cliche les avis de mutations et ce, au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ

215-2002

ADOPTION DU BUDGET DES LOISIRS - ANNÉE 2003

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor approuve le budget du service Loisirs et Tourisme de Saint-Victor pour un montant de 70 000,00 \$.

ADOPTÉ

216-2002

PROJET DE SUBDIVISION - JULIE PÉPIN ET TOMMY BOLDUC

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve le plan de cadastre d'une partie du lot 351 pour créer le lot 361-59 du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring préparé par l'arpenteur géomètre, Madame Marie-Andrée Gallant, le 30 septembre 2002, sous le numéro 699 de

ses minutes. Le secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTÉ

217-2002

**AUTORISATION SIGNATURE - CONFORMITÉ DE
CADASTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Serge Jacques,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur
Jean-Paul Bernard, et le secrétaire-trésorier,
Monsieur Marc Bélanger, à signer le plan de
cadastre de la Municipalité de Saint-Victor
soit le remplacement d'une partie des lots
212-6, 218-24 et 218-25 pour créer les lots
212-41 et 218-77.

ADOPTÉ

218-2002

RÈGLEMENT DE FERMETURE DE CHEMIN

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor à
le pouvoir en vertu de l'article 797 du Code
Municipal, d'ordonner par règlement la
fermeture d'un chemin;

ATTENDU que le chemin des fonds a rendu
inutile le tronçon de l'ancien chemin
municipal entre les lots 101-P, 102-P, 100-1,
236-P, 236-1-P et 238-1-P;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement
à dûment été donné à une séance antérieure du
Conseil tenue le 7 octobre 2002.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le règlement numéro 38-2002
soit adopté.

EN CONSÉQUENCE le Conseil de la Municipalité
de Saint-Victor ordonne et statue par le
présent règlement comme suit :

- ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2** Le tronçon de l'ancien chemin (chemins des Pins) ayant le statut de chemin public municipal entre les lots portant les numéros 102-P, 101-P, 100-1, 236-P, 236-1-P, 237-A-P et 238-1-P du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring est par le présent règlement fermé comme chemin publique à toutes fins que de droit, à partir du lot 102-P identifié par une barrière et se terminant à côté du lot 240-P identifié aussi par une barrière.
- ARTICLE 3** Le tronçon de chemin tel que décrit à l'article 1 du présent règlement est aboli à toute fin que de droit comme chemin municipal.
- ARTICLE 4** Le présent règlement numéro 38-2002 entre en vigueur conformément à loi.

ADOPTÉ

219-2002

COMPTES DE TAXES - NON-PAYÉS

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve l'état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Victor, pour taxes municipales, préparé en vertu de l'article 1022 et suivants du Code Municipal. Il est également résolu de mandater le secrétaire-trésorier pour transmettre à la M.R.C. Robert-Cliche l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipale dues.

ADOPTÉ

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Steve Plante,
 Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, que les comptes suivants soient
 approuvés et adoptés pour paiement:

1169	Magasin Coop		645,38	\$
1218	Hydro-Québec	1	272,02	\$
1258	Hydro-Québec		524,57	\$
1257	Hydro-Québec	4	039,02	\$
1259	Pitney Bowes		67,23	\$
1260	Telus Mobilité		235,24	\$
1261	S.A.A.Q.		960,00	\$
1274	Gaston Cloutier		132,28	\$
1275	Georges-Aimé Cloutier		30,00	\$
1276	F. Plante Inc.		348,76	\$
1277	Dépanneur Doyon		52,46	\$
1295	Excavations André Gosselin	1	843,29	\$
1333	Exc. Pamphile Rodrigue		497,33	\$
1321	Pitney works		245,05	\$
1334	Beauce Chaîne	1	024,53	\$
1297	DEBB		60,96	\$
1311	Signabec		137,30	\$
1324	Telus		18,35	\$
1332	Mun. Saint-Ephrem-beauce		425,00	\$
1294	Hydro-Québec		33,97	\$
1304	Cogéco Câble		51,40	\$
1337	PG Systèmes d'information	10	128,71	\$
1300	Distribution Praxair		207,05	\$
1320	Pitney Bowes Leasing		231,89	\$
1323	CitiCapital fin. de tech.	1	130,06	\$
1293	Téléphone Saint-Victor		768,65	\$
1296	Coop. Fédérée de Beauce		386,79	\$
1296	Alliance Coop	3	419,16	\$
1308	Béton St-Ephrem		863,21	\$
1331	Sani Gestion		722,35	\$
1310	M.R.C. Robert-Cliche	11	439,13	\$
1302	Garage Marc Bureau		589,33	\$
1325	Pavage Sartigan	1	091,30	\$
1306	Centre du Camion		436,35	\$
1307	Les Ateliers F.P.L.H.	3	654,32	\$
1338	Cogémat		641,55	\$
1298	Gaétan Jacques Électrique	1	075,42	\$
1313	Les pneus Beaucerons		76,21	\$
1339	Alliance Coop	1	955,42	\$
1322	Noël Rochette et Fils	5	845,69	\$
1309	Supérieur Propane Inc.		345,76	\$
1330	Féd. Québécoise Municipalités		21,09	\$
1312	Les Extincteurs Kaouin		17,25	\$
1317	Armand Lapointe Équipement		258,62	\$
1315	Industries ciment Guadeloupe		860,41	\$
1292	Boivin et Gauvin		803,45	\$

1329	Les pompes Couture	1	161,31	\$
1335	Aréo-Feu		114,56	\$
1319	Garage Bizier Inc.		107,20	\$
1301	Centre Électrique de Beauce		127,68	\$
1327	Réal Huot Inc.	1	281,73	\$
1303	Télus Mobilité		185,06	\$
1326	EMCO	1	527,53	\$
1316	Poulin Excavation		265,71	\$
1295	Excavation André Gosselin	1	272,01	\$
1318	Jacques Bolduc		15,00	\$
1328	Sylvain Vachon		15,00	\$

ADOPTÉ

221-2002

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
 Secondé par Monsieur Richard Bélanger,
 Et résolu, à l'unanimité des membres du
 Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BÉLANGER